

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-03

Marché public de travaux

Lot n°04 avenant n°08 – Menuiserie bois

Réaménagement d'un bâtiment communal en Maison de la Culture
2019-05.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment **"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"** ;

DECIDE

Art. 1 – Suite au marché cité en objet, notifié le 08/01/2020, il est nécessaire de conclure un avenant.

Art. 2 – L'avenant N°08 du lot 04 « Menuiserie Bois » a pour objet la modification des travaux suivants :

- Modification de la gamme du parquet : + 2 721.00€ HT
- Réalisation d'une banque d'accueil pour la salle des poutres : + 3 343.00€ HT
- Pose de parquet dans la salle de spectacle : + 12 707.20€ HT
- Habillage des poutres au R+1 de la médiathèque : + 650.00€ HT
- Pose d'un portillon : + 1 524.00€ HT
- Plus-values de la banque d'accueil de la médiathèque : + 1 350.00€ HT
- Moins-values Salto et organigramme : - 1 426.00€ HT
- Moins-values des habillages muraux acoustiques : - 3 355.00€ HT

Art. 3 – L'incidence financière est de +17 514.20€ hors taxes, soit + 48.82% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 21/01/2025


La Maire,
DENOUVION VICTOR



Publié le : 22/01/2025